



Procès-verbal n°6

Séance extraordinaire du jeudi 11 novembre 2021 à 20h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance ordinaire 16 septembre 2021
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 201'000 francs pour le remplacement d'une conduite d'eau potable et la réfection de la chaussée au chemin des Vignes
4. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la situation actuelle de la sécurité à La Tène
5. Motion du PSLT « Exploiter le potentiel d'espace herbeux laténien (le Triangle Herbeux ou la pointe Est du champ compris entre le Chemin des Bévarderies et la Route des Marais) par l'aménagement d'un Jardin Communautaire »
6. Interpellations et questions
7. Lettres et pétitions
8. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
9. Divers

La présidente Monique Calame (ELT) ouvre la séance et salue les membres du Conseil général, le public et la presse.

L'ordre du jour tel que présenté ne faisant l'objet d'aucune demande de modification, **la présidente** passe directement au point 1.

1. Appel

La secrétaire **Isabelle Paroz** (PLRT) procède à l'appel qui fait constater la présence des 40 membres suivants (y.c. la présidente) :

- | | |
|---|---|
| 1. Albert Patrick (PVL) | 22. Issemann Philippe (PLRT) |
| 2. Amez-Droz Jérôme (PLRT) | 23. Jolidon Daniel (PLRT) |
| 3. [Amez-Droz Laurent (PLRT) [arrivée tardive]] | 24. Kummer Raphaël (PLRT) |
| 4. Amez-Droz Tristan (Les Verts) | 25. Luthi Michel (ELT) |
| 5. Bajrami Belul (PVL) | 26. Mattmann Philippe (PSLT) |
| 6. Bensimon Nathaniel (ELT) | 27. Maurissen Alain (PVL) |
| 7. Binggeli Maurice (PSLT) | 28. Mendy Vincent (Les Verts) |
| 8. Brönnimann Erich (suppléant ELT) | 29. Muster Michel (PSLT) |
| 9. Bulliard Jean-Luc (ELT) | 30. Paroz Isabelle (PLRT) |
| 10. Butin Tammy (PLRT) | 31. Paviet-Salomon Bertrand (Les Verts) |
| 11. Calame Monique (ELT) | 32. Perrinjaquet Denis (PSLT) |
| 12. Carneiro Costa Manuel (PSLT) | 33. Planas Clémence (Les Verts) |
| 13. Caron Simone (PSLT) | 34. Remexido Teresa (Les Verts) |
| 14. Carvalho Alvaro (Les Verts) | 35. Rieder Lionel (PLRT) |
| 15. Chassot Nadia (PLRT) | 36. Rotsch Michèle (PSLT) |
| 16. Cortina Céline (PLRT) | 37. Rubeli Pierre André (PSLT) |
| 17. Ducraux Armand (ELT) | 38. Ryser Frédéric (PLRT) |
| 18. Gomes Bruno (PVL) | 39. Smith Ted (PLRT) |
| 19. Gonçalves Sylvie (PLRT) | 40. Storrer Vincent (Les Verts) |
| 20. Hug Stéphane (PLRT) | 41. Vaucher Pascal (ELT) |
| 21. Imer Ling (PLRT) | |

Excusés :

1. Degiorgi Edith (ELT)

Par conséquent, **la majorité est fixée à 21.**

Participent à la séance pour le Conseil communal :

Butin Yannick (PLRT), membre
Dubosson Valérie (Les Verts), vice-secrétaire
Eugster Martin (ELT), secrétaire
Hoffmann Heinz (PLRT), président
Rotsch Daniel (PSLT), vice-président

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2021 est accepté à l'unanimité.

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 201'000 francs pour le remplacement d'une conduite d'eau potable et la réfection de la chaussée au chemin des Vignes

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, il s'agit d'une demande de crédit relativement banale, dans la mesure où elle s'inscrit dans une nécessité d'entretien du réseau. La conduite d'eau a subi un certain nombre de contraintes dues à la qualité du terrain, à la vétusté des matériaux et notamment à l'incompatibilité de certains d'entre eux.

La demande s'inscrit dans le cadre de l'entretien d'un secteur ayant subi les affres du temps et certaines contraintes liées au terrain.

Certes, ce projet n'est pas prioritaire, mais nous avons aujourd'hui une opportunité de l'effectuer puisque différentes conduites doivent être changées dans ce secteur.

Le renouvellement des conduites d'eau s'élève à 138'000 francs et la réfection de l'enrobé à 63'500 francs.

Les conséquences sur le personnel communal et l'environnement sont relativement faibles et le Conseil communal vous prie de bien vouloir accepter l'arrêté y relatif. Merci. »

➦ Arrivée de Laurent Amez-Droz

La majorité reste à 21.

La présidente donne la parole aux commissions.

Pascal Vaucher (ELT), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, après avoir obtenu les réponses souhaitées lors de la séance du 26 octobre dernier, c'est à l'unanimité que les membres de la commission financière ont donné un préavis favorable à la demande de crédit d'engagement de 201'000 francs pour le remplacement d'une conduite d'eau potable et la réfection de la chaussée au chemin des Vignes.

Les questions posées lors de la séance concernaient principalement la planification des assainissements du réseau d'eau potable, les prélèvements financiers aux différentes réserves et l'amortissement du solde de l'investissement.

La commission financière vous recommande d'accepter ce crédit. Merci. »

Isabelle Paroz (PLRT), au nom de la commission des infrastructures : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission des infrastructures a examiné la demande de crédit d'engagement de 201'000 francs pour le remplacement d'une conduite d'eau potable et la réfection de la chaussée au chemin des Vignes lors de sa séance du 29 octobre 2021.

Après une explication des raisons de cette demande et une confirmation que les sociétés utilisant également le sous-sol de cette rue ont été informées, c'est à l'unanimité des 4 membres présents que la commission a exprimé un préavis favorable à cette demande de crédit. »

Bertrand Paviet-Salomon (Les Verts), au nom de la commission de l'environnement et du développement durable : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission de l'environnement et du développement durable a examiné la demande de crédit d'engagement pour le remplacement d'une conduite d'eau potable et la réfection de la chaussée au chemin des Vignes lors de sa séance du lundi 25 octobre 2021.

Les membres présents ont tout d'abord souhaité s'assurer que les potentielles synergies avec lesdits travaux avaient été étudiées (par exemple concernant des conduites de gaz ou le téléréseau), et auraient le cas échéant été parallélisées, ce à quoi il leur a été répondu par l'affirmative - dont acte. Par ailleurs, interpellé par nos commissaires quant à l'absence de mise en séparatif des canalisations d'évacuation des eaux sous ce chemin, il a été précisé que cette chaussée en est dépourvue, les canalisations du quartier passant sous un chemin piéton limitrophe.

Enfin, les membres de la commission ont apprécié que l'enrobé soit composé pour partie d'enrobé recyclé, ainsi que l'effort fait par la commune pour évaluer les conséquences des travaux sur le personnel communal et l'environnement. En conséquence, c'est à l'unanimité des membres présents

que la commission de l'environnement et du développement durable exprime un préavis favorable pour cette demande de crédit. Je vous remercie pour votre attention. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Jean-Luc Bulliard (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le rapport du Conseil communal étant suffisamment explicite, il n'a pas fallu d'interminables discussions pour que l'Entente de La Tène accepte ce crédit d'engagement à l'unanimité.

Toutefois, indépendamment du montant du crédit ou des données techniques fournies, se référant au déroulement d'autres expériences dans le cadre de chantiers comparables, il a été relevé l'importance qu'il y aura d'informer correctement les riverains concernés des conséquences pratiques de ces travaux. Merci. »

Teresa Remexido (Les Verts), au nom des Verts : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Vert-e-s, lors de sa réunion du 28 octobre, a pris connaissance du rapport du Conseil communal et n'a pas eu de grandes discussions. Nous avons émis à l'unanimité un préavis favorable à la demande de crédit de 201'000 francs pour le remplacement d'une conduite d'eau potable et la réfection de la chaussée au chemin des Vignes. Nous tenons à remercier le Conseil communal pour ce rapport détaillé. »

Michel Muster (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, selon une information diffusée par la RTS en 2014 déjà, en Suisse, 13.9% de l'eau potable disparaît dans le terrain à cause du mauvais état des conduites, selon une moyenne nationale.

Quatre mille litres à la seconde ou 127 millions de mètres cubes par année. C'est la quantité d'eau potable qui s'échappe dans le sous-sol suisse à cause du mauvais état des conduites souterraines.

On considère que la durée de vie moyenne d'une conduite est de 50 ans, donc toutes les conduites plus vieilles devraient être changées.

Il revient aux communes elles-mêmes de gérer leurs infrastructures, ce qui n'est pas une priorité pour beaucoup d'élus locaux, relate l'information, de quoi s'interroger.

Dans le cas en revue ce soir, il ressort que ce tronçon présente depuis quelque temps des faiblesses en regard des nombreuses ruptures dont il est victime. N'aurions-nous pas opté pour une moindre qualité de conception à l'époque ? Donc meilleur marché que ce qu'il aurait fallu pour que cette conduite vive plus longtemps ?

Même si ce secteur n'est pas dans les priorités de planification sous l'angle des remplacements de conduites, il s'avère néanmoins nécessaire d'intervenir dans les meilleurs délais afin d'éviter de nouvelles ruptures qui créeraient des problèmes sanitaires, des dysfonctionnements du réseau dans le secteur et des désagréments pour les riverains.

Nous nous devons d'avoir un réseau de distribution d'eau performant, de bonne conception et de bonne qualité. Pour un service à la population ad hoc, évitant à l'avenir des dérangements et des frais, qui au final coûteraient probablement beaucoup plus cher.

Le parti socialiste de La Tène acceptera cette demande de crédit de 201'000 francs à l'unanimité, tel que décidé lors de sa séance de préparation du 28 octobre. Merci. »

Alain Maurissen (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dans sa séance de préparation du 5 novembre dernier, le parti Vert'libéral de La Tène a étudié avec attention le rapport du Conseil Communal pour une demande de crédit de 201'000 francs pour le remplacement d'une conduite d'eau potable et la réfection de la chaussée au chemin des Vignes.

Il est habituel dans cette assemblée de traiter de sujets serpents de mer, ainsi on a vécu entre autres :

- le serpent de mer CIS, maintenant résolu
- le serpent de mer Collège des Tertres, qu'on espère résolu
- le serpent de mer Camping, en voie d'être résolu

Et aujourd'hui, un serpent de mer qui revient de façon régulière, le réseau d'eau ! Sera-t-il un jour résolu ?

Dans ce cas particulier, la référence à l'animal « serpent » ne me paraît pas appropriée, pour des raisons évidentes je parlerais plutôt de Mérinos !

Nous faisons confiance à notre administration et au Conseil communal pour l'exactitude du devis et la justification de la ventilation de la dépense entre les différents comptes.

Ces travaux étant absolument nécessaires, nous voterons en faveur de cette demande de crédit.

Nous aimerions cependant que, quand les temps seront un peu plus calmes, notre Conseil communal nous informe en détail sur l'état du réseau d'eau et les mesures à prendre pour le fiabiliser. En attendant, il faut bien laisser pisser le Mérinos ! Merci pour votre attention. »

Jérôme Amez-Droz (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le dossier n'a pas fait de vieux os (petit jeu de mots) au sein du PLRT, qui a étudié ce rapport jeudi dernier. Vous savez que notre groupe n'est pas toujours enclin à voter des crédits, mais une fois n'est pas coutume, notre groupe soutiendra à l'unanimité cette demande de crédit.

Nous trouvons le rapport fort bien fait et nous remercions le Conseil communal pour sa qualité.

Nous nous sommes arrêtés sur le chapitre 6, à savoir les conséquences sur l'environnement. Nous avons trouvé particulièrement pertinent ce que cite le rapport. Notre groupe pense qu'il serait judicieux que dans tous les rapports du Conseil communal, nous trouvions à l'avenir un chapitre relatif aux conséquences sur l'environnement et le développement durable, l'économie sociale et environnementale. Nous vous invitons à le faire, dès lors que c'est d'actualité et nous imaginons que les groupes verts nous soutiendront dans cette démarche. Les thématiques vertes touchent aussi l'Entente de La Tène et le parti socialiste, si bien que tout le monde devrait y trouver son compte. Merci de votre attention. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article.

Daniel Jolidon (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous avons reçu un nouvel exemplaire de l'arrêté, qui ne mentionne plus « partiellement couvert », mais « complètement couvert », au 2^{ème} alinéa de l'article premier, si je l'ai bien lu. »

La présidente confirme qu'il est toujours mentionné « partiellement couvert ».

Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, merci pour votre confiance. Nous avons bien relevé la demande d'une future information sur l'état du réseau ainsi qu'un plan d'intervention. Nous y travaillerons et nous vous informerons dès que nous serons en possession de toutes les données. Merci. »

4. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la situation actuelle de la sécurité à La Tène

La présidente : « Mesdames, Messieurs, une interpellation sera traitée au point 6, qui est en lien avec ce rapport. L'objectif est de ne pas mélanger les deux choses. Je donne la parole au Conseil communal. »

Heinz Hoffmann (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, surprise... un rapport d'information sur la sécurité. Eh oui, il faut quand-même prendre une fois le temps pour parler de ce sujet qui peut sembler, pour certains, barbant et onéreux mais néanmoins une nécessité, vu le nombre de demandes de nos concitoyens.

Nous relevons que c'est bien la première fois qu'une information de ce type vous est donnée et elle sera ensuite également annoncée à la population, afin de rectifier les fausses informations qui circulent.

Nous avons voulu vous présenter ce rapport de la manière la plus simple et concise possible au lieu de vous fournir tous les détails dans un énorme pavé car Wavre, Thielle, Epagnier et Marin n'ont pas les mêmes soucis.

Par exemple, le problème rencontré à Thielle est plutôt lié au trafic et vous savez qu'un projet est actuellement en cours.

Cette démarche est une nouveauté en essai et si vous n'êtes pas convaincus par celle-ci, nous ne la renouvelerons plus.

Le 1^{er} objectif de ce rapport est de combler le manque d'information de manière générale, de vous présenter les missions de la police neuchâteloise, que l'on appelle aussi « les bleus » et les missions de nos agents de sécurité publique (ASP) nommés « les gris ».

Le 2^{ème} objectif est d'exposer au Conseil général les problématiques auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui en rappelant dans les grandes lignes :

- le manque de temps de nos ASP qui ne leur permet pas de remplir toutes les missions
- le bruit récurrent
- le littering
- la petite délinquance

Le 3^{ème} objectif est de vous informer au sujet des mesures, des réflexions et des étapes que nous avons prises, menées et franchies.

Nous aurions pu faire une demande de crédit mais, pour ne pas brûler les étapes projetées, nous avons décidé de vous présenter un rapport d'information dans un premier temps.

La 1^{ère} étape serait de dégager du temps pour nos ASP. Pour cela, nous avons inscrit au budget un montant pour le mandat d'une agence externe pour s'occuper du 80% des commandements de payer (CDP). La commune d'Hauterive présentera la même demande. Nous avons d'ores et déjà présenté cette demande à la commission financière avant-hier.

Si vous acceptez cette demande lors du budget, nous pourrions effectuer un constat de ses effets pour, peut-être, passer à l'étape suivante.

Entre-temps, nous lancerons également une étude pour l'installation d'une porte pour le garage de la CSUM.

J'aimerais revenir sur le problème de bruit dans la cour d'école, inscrit dans le rapport, lieu de rendez-vous de nos jeunes et autres, ainsi que les réflexions menées à ce jour. L'association de parents d'élèves (APE) et des habitants de la commune, avec lesquels nous sommes en relation, nous soutiennent sur ce point.

« Y'a qu'à » ne fait pas partie des mesures probables et possibles. Vous avez pu lire les essais que nous avons mis en place.

Aujourd'hui il n'y a pas 36 solutions. Soit nous procédons à la fermeture complète du site du collège avec des barrières, soit nous faisons travailler nos ASP en soirée, mixés avec un agent externe.

En effet, selon le rapport, mettre *A BAN* la cour des collèges, ce qui veut dire qu'à partir de 22h00, la cour est fermée, ce qui génère un premier problème : Midnight La Tène, que nous devrions arrêter plus tôt, car toute personne circulant dans le collège est amendable. Tout jeune qui serait présent sur place serait également amendable. Qui dit amendable, dit police et ASP. Il y a donc beaucoup de réflexions autour de la mise *A BAN*.

Mettre un service de sécurité complet dans la cour du collège, dès 21h00 ou 22h00, avant que les personnes soient « saoules » jusqu'à 2h00 ou 3h00 du matin, je pense que vous voyez où je veux en venir. Cela représente 2-3 policiers ou ASP à rémunérer.

Voici donc quelques mesures qui vous sont proposées. Il en existe d'autres, par exemple la surveillance par caméras, service de sécurité, désactivation du wifi dans l'entier des collèges et de la cour, mais également dans les bâtiments situés à côté. Ce n'est donc juste pas « Y'a qu'à ». Vous pouvez ainsi constater les difficultés rencontrées aujourd'hui à ce niveau.

Le 1^{er} problème ne viendrait-il pas de notre société ?

Comment se fait-il que des enfants âgés de 8 à 13 ans soient seuls dehors encore à 1h00 du matin ? L'APE peut également jouer un rôle sur ce point.

Comment se fait-il que des adolescents et jeunes adultes manquent de respect envers autrui ?

Lors du débat sur la sécurité avec les adolescents, je suis pratiquement tombé de ma chaise. Ceux-ci m'ont répondu que « ce n'est pas le problème de la commune si certains sont mal élevés et qu'il n'y a plus de respect. Commençons par les éduquer. »

Et il faut également penser à occuper nos jeunes le soir : quelle autre solution proposer si nous restreignons leurs lieux de rencontre ? Si nous fermons les collèges de Marin, où iront nos jeunes ? Dans le jardin à côté ? Les problèmes recommenceront. Vers la gare ? Les problèmes recommenceront. Où iront-ils ? Merci de votre attention. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Clémence Planas (Les Verts), au nom des Verts : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, tout d'abord, le groupe des Vert-e-s de La Tène tient à remercier le Conseil communal pour cet excellent rapport qui met en lumière les problématiques de sécurité à La Tène. Le principal problème est double et plus ou moins co-dépendant : nous avons, d'une part, un manque criant de personnel de sécurité opérant en soirée et la nuit et d'autre part, ces groupes de jeunes, profitant sans doute d'une certaine impunité en partie engendrée par ce manque de personnel, causant dégâts, tapages et autres joyeusetés.

Il est mentionné que ces jeunes ont déjà été approché-e-s par un agent externe de sécurité, accompagné d'un ASP. Un essai, je cite, « pas très concluant ». A la fin du rapport, le Conseil communal propose d'ailleurs d'autres pistes pour maintenir un climat serein et garantir la sécurité des Laténiennes et Laténiens. En lieu et place de contacts avec des agents de sécurité, il serait peut-être intéressant de se tourner vers des travailleuses ou travailleurs sociaux/ales, des médiateurs ou médiatrices de rues comme cela se fait souvent dans certaines grandes villes qui rencontrent les mêmes problématiques. Ces professionnel-le-s sont spécialement formé-e-s pour entrer en contact et discuter avec ces jeunes. D'autant qu'à La Tène, nous avons la chance de pouvoir compter sur le Troglo, dont les responsables font déjà ce travail intra-muros. Pourquoi ne pas leur proposer de le faire en dehors de leurs murs ?

Nous remercions le Conseil communal de penser à cette possibilité et de la rajouter aux points à étudier déjà évoqués dans ce rapport. Merci. »

Maurice Binggeli (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance, le groupe socialiste a étudié ce rapport et quelques réflexions en sont ressorties.

Le rapport montre que les ASP sont bien occupés, que les tâches qu'ils effectuent sont principalement administratives et que cela entraîne un manque de travail sur le terrain. C'est certainement le cas, et rien d'étonnant qu'ils ne soient pas présents le soir ou la nuit. Nos ASP ne peuvent pas avoir un horaire de bureau et travailler le soir, voire la nuit.

Il y a toutefois quelques incohérences dans ce rapport et je me permets d'en relever une seule. Le rapport présente, en page 3, un tableau des heures effectuées par nos ASP dans certains domaines. Pour 2021, du 1^{er} janvier au 30 septembre, soit 39 semaines, pour 1.5 EPT, cela représente en théorie 2'340 heures de travail. Le total du tableau, pour cette même période, présente 2'181 heures, soit quasiment le total des heures dues, sans compter les absences, maladies ou vacances. Ce chiffre est en totale contradiction avec le texte du chapitre précédent, qui stipule « Malheureusement hormis les 3 premiers mois, il n'a jamais été possible de fonctionner au taux de 1.5 EPT ou même 1, voire 0. »

Les cours, la formation, les maladies et les vacances sont les principales causes d'absence. Comment peut-on arriver à 2'181 heures quand les gens sont absents la plupart du temps et qu'on arrive presque aux heures qui devraient être faites lorsqu'on travaille à 100%, avec 1.5 EPT.

Un autre élément perturbateur figure en page 2 : « A la suite d'une augmentation des tâches, soit la limitation à 8h du parcage en zone blanche... » Cela est assez étonnant, mais si c'est réellement le cas, est-ce que, lorsque le Conseil communal a présenté son rapport pour modifier les règles de parcage, il a été tenu compte de ce phénomène, qui génère une augmentation du temps de travail des ASP. Je ne m'en souviens pas, mais lorsqu'on présente des rapports, il est intéressant de ne pas mesurer l'impact uniquement sur les 5 citoyens qui sont ennuyés par une voiture mal parquée, mais de mesurer également l'impact sur le personnel communal.

Cette réflexion permet de rebondir sur les pistes proposées. Certaines feraient augmenter les tâches des ASP. Fermer complètement le site des collèges est difficile car les enfants font du sport, ce qui est compréhensible, mais le collège pourrait être mis *A BAN*.

Pour résumer la position du PSLT, les éléments de ce rapport nécessitent un travail d'analyse bien plus sérieux et des arguments plus solides pour nous permettre de nous prononcer en 2022 quant à l'augmentation des EPT liés à la sécurité publique. Merci. »

Pascal Vaucher (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'ELT tient à remercier le Conseil communal pour son rapport sur la sécurité.

Nous en avons longuement débattu lors de notre séance de préparation, raison pour laquelle nous avons déposé une interpellation qui sera déposée au point 6 de l'ordre du jour. Merci. »

Céline Cortina (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PLRT s'est réuni jeudi dernier pour traiter de ces points. Nous tenons à remercier le Conseil communal et nous prenons tous acte de ce rapport.

Ce dernier a toutefois retenu toute notre attention et provoqué un débat qui a soulevé de nombreux problèmes qui sévissent actuellement dans la commune de Marin plus précisément. Nous nous inquiétons de la sécurité de nos enfants, de l'influence que pourraient avoir certaines fréquentations sur nos jeunes ainsi que du manque de tranquillité de nos riverains.

Au point 2, le Conseil communal nous annonce que La Tène n'est pas une banlieue. Malgré cela, certains actes commis ces derniers temps ressemblent plutôt à des faits divers de la cité parisienne. Trafic de drogue le soir et durant les heures de cours, incitation à la violence dans la cour du collège, agressions de citoyens de la commune et j'en passe.

Apparemment, il ne s'agirait pas uniquement de bandes de la commune, mais également de Peseux et de ses environs. Ici, la police interviendrait moins. De ce fait, ils ont loisir de vaquer à leurs occupations. Nous pensons qu'il est urgent d'agir, avant que la situation ne dégénère et parce qu'un simple point sur la sécurité n'est pas suffisant. La situation nécessite plutôt une intervention musclée.

En ce qui concerne l'augmentation de l'effectif des ASP, nous avons pu nous rendre compte que la liste des tâches administratives est bien longue et nous comprenons qu'ils ne sont ni formés ni équipés pour intervenir la nuit. Il est donc difficile d'imaginer que cette solution bonifie la situation actuelle.

Nous proposons de faire venir des représentants de la police neuchâteloise qui sont spécialistes de la question. Un échange avec le Conseil communal et une délégation du Conseil général sur cette question serait certainement une piste à étudier. Nous pourrions également réfléchir à la question du couvre-feu, qui a été appliqué à La Neuveville, ou travailler avec des grands frères, grandes sœurs, médiateurs, médiatrices ou encore installer des caméras de surveillance.

Nous proposons également que la population laténienne soit tenue au courant de la position de la commune à ce sujet par le biais du Bulcom ou de l'information à la population.

En résumé, nous sommes inquiets et il est urgent d'agir. Merci de votre attention. »

Alain Maurissen (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PVL a pris bonne note du rapport du Conseil communal et remercie le conseiller communal en charge pour l'effort de planification qu'il a fait.

Nous regarderons avec un œil neuf les propositions qui ne manqueront pas de venir de la part du Conseil communal au sujet de ce dossier, notamment l'augmentation des effectifs des ASP. De notre côté, nous ferons également une proposition allant dans ce sens et notamment par M. Bajrami lors de la prochaine séance du Conseil général. Je vous remercie pour votre attention. »

Michel Luthi (ELT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, à titre personnel, je trouve que ce rapport est très intéressant et à la fois très inquiétant. Inquiétant par le nombre de méfaits et de déprédations qui y sont mentionnés et aussi inquiétant car à sa lecture, nous avons l'impression que nos braves agents sont plus des agents scribouillards que des agents de sécurité. Je pense que c'est quelque chose qui doit être corrigé et qui va l'être vraisemblablement à l'avenir, ne serait-ce que pour leur efficacité, pour leur bien-être et surtout pour leur satisfaction.

Je tiens à les remercier personnellement, car ils font un gros travail – nous pouvons le voir au travers de ce rapport – et pour les efforts qu'ils font, notamment les contacts qu'ils entretiennent avec la population.

J'ai une question en lien avec un élément soulevé en page 3 du rapport et qui concerne les interventions. Il est fait état de « bagarres aux écoles ». Pour la bonne compréhension et pour rassurer les parents, j'aimerais savoir s'il s'agit de bagarres durant les heures d'école ou hors des heures d'école. Ce n'est pas la même chose et cela est bien plus inquiétant. Merci. »

Heinz Hoffmann (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je vais essayer de répondre à quelques questions.

S'agissant des bagarres aux écoles, il s'agit notamment d'une intervention datant de 2021 et qui s'est produite après les heures d'école, soit en début de soirée. Durant les cours, les institutrices et instituteurs devraient un peu faire la police.

En ce qui concerne les travailleurs sociaux, plus particulièrement le responsable du Troglo, M. Vahram Stocco, des sondages ont été effectués, les adolescents ont été regroupés et nous avons parlé avec eux. Beaucoup d'informations nous sont parvenues s'agissant de la cour d'école, que ce soit durant les heures de cours, après les heures d'école ou encore pendant la nuit. Des choses peuvent être mises sur pied, mais nous remarquons que ce ne sont pas toujours les adolescents de notre village qui créent les problèmes dans la cour d'école, mais des personnes provenant de l'externe. Même si M. Stocco devait se rendre sur place à 2h du matin, il ne pourrait pas faire grand-chose.

Nous avons effectué un sondage auprès des jeunes de la commune et suite à ce dernier, nous avons développé le « hors murs », ce qui signifie que l'accueil des adolescents se fait en-dehors du Troglo. En effet, certains adolescents trouvent que le Troglo est pour les « bébés ». En outre, dans le budget, il y a une rubrique dans les investissements afin d'acquérir une roulotte permettant de se déplacer dans la commune pour accueillir tous les adolescents qui le souhaitent.

Des mesures sont mises en place pour encadrer les adolescents, mais le but n'est pas d'endosser le rôle de la police à 1h du matin.

D'autres idées peuvent encore être développées. Nous savons que les communes de Saint-Imier et de Viège ont essayé de mettre des jeunes pour aller parler aux jeunes. Le concept a fonctionné 1 ou 2 mois, puis plus du tout. En effet, les jeunes font vite connaissance, deviennent amis et le système échoue rapidement. Il ne s'agit donc pas de la solution parfaite, mais elle peut être étudiée.

S'agissant du tableau, je remercie M. Binggeli d'avoir relevé ce point. Depuis l'entrée en fonction de notre ASP Dora Marques Lopes en 2019, nous pensions pouvoir fonctionner avec 1.5 EPT sans problème. Dans l'intervalle, la formation de notre nouvelle ASP s'est déroulée, Covid-19 est arrivé et nous avons remarqué que nous n'avions plus qu'1 EPT au lieu de 1.5 – n'oublions pas que nous devons octroyer 0.5 EPT à Hauterive. Par la suite, nous nous sommes retrouvés avec 0 ASP et les heures ont fondu comme peau de chagrin et nous n'avions plus de sécurité dans notre commune, que ce soit le jour ou la nuit.

Pour revenir au tableau, il faut prendre la moitié et non pas l'entier du tableau, soit « écoles, patrouilles, surveillance et correspondance ». Cela représente 1'100 heures et non pas 2'340 heures. Le nombre d'amendes et de retraits de plaques n'a rien à voir avec le nombre d'heures.

La modification des zones de parcage à 8h a généré du travail supplémentaire pour les ASP, dès lors qu'ils doivent contrôler ces zones. Au début, il a été difficile d'intégrer cette tâche dans le planning des ASP, sachant qu'ils n'avaient pas beaucoup de temps à disposition. Il s'agit donc d'une pression supplémentaire.

Profitez de poser des questions au sujet de la sécurité. Nous sommes à disposition pour y répondre. Merci. »

Tammy Butin (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous avons vécu personnellement, en l'espace d'une année, plusieurs vols de vélos à la gare ainsi qu'à l'école de Marin. Nous avons de la peine à imaginer qu'en pleine journée, un enfant s'absente une ou deux heures pour aller au collège, en revenir et qu'il ne retrouve pas son vélo. Il s'agit de vandalisme, cela commence à bien faire et c'est inquiétant. Il n'y a pas de caméras, que ce soit au collège ou à la gare. Que pouvons-nous faire à ce niveau-là ? Merci. »

Heinz Hoffmann (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le vol représente encore un problème de plus. Vous savez que nous avons de grands magasins sur la commune. Nos ASP interviennent, au même titre que la police neuchâteloise dans ces magasins pour les vols. Il est avéré que le vol de vélos est habituel dans la commune. C'est donc un autre point négatif. Quelle est la solution pour installer des caméras ? Il faut trouver les personnes appropriées pour leur installation.

La période actuelle est également propice aux vols à l'intérieur des maisons. La nuit tombe tôt et alors que les personnes sont encore au travail, les voleurs sévissent. Nous avons déjà interpellé quelques voleurs dans la commune. »

Vincent Storrer (Les Verts) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je n'ai pas compris pourquoi les travailleurs sociaux ne pourraient pas apporter leur aide, même si ce sont des jeunes qui viennent d'ailleurs, dès le moment qu'il y a des travailleurs sociaux sur place.

En outre, par rapport aux caméras, si l'on filme, peut-on utiliser les images pour dénoncer les cas ? Avec les lois en vigueur, parfois, les images ne peuvent pas être exploitées. »

Heinz Hoffmann (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, s'agissant des travailleurs sociaux, il est possible d'essayer. Toutefois, les exemples en notre possession provenant d'autres communes ont démontré que le concept ne fonctionne pas très bien.

Cependant, la porte n'est pas fermée et nous pouvons toujours essayer de regarder avec M. Stocco du Troglo. Est-il possible de faire quelque chose ou pas ? Peut-on amener des personnes afin de discuter avec les jeunes provenant de l'extérieur ? A voir. Il faut néanmoins savoir qu'à 1h du matin, les jeunes qui sont sur place, qui sèment le trouble et qui ne veulent pas baisser le volume de la musique sont souvent saouls ou drogués. Par conséquent, discuter avec ces personnes s'avère difficile. Je retiens toutefois cette demande et elle sera étudiée.

Quant aux caméras, il faut savoir qu'il y a passablement de problèmes. Il faut les acheter, ce qui génère un certain coût et ensuite, la question de la protection des données personnelles se pose. Par la suite, il faut encore pouvoir visionner les enregistrements et il y a des directives à ce sujet. Après visionnage, si une personne vient de France, par exemple, faut-il encore trouver le moyen de déterminer de qui il s'agit. Cela peut être préventif et être une solution, mais ce ne sera pas la meilleure. Merci pour votre attention. »

Ling Imer (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, avec le Marin Basket Club, nous avons dû arrêter des matchs, car des jeunes viennent d'ailleurs et sèment le trouble. Vendredi dernier, nous avons eu un match à domicile et nous avons rencontré un problème. Un parent et des coaches sont intervenus sans hésiter. J'étais heureuse que ce jour-là il y ait des policiers dans la salle et qu'ils soient également intervenus.

Nous avons su, par la suite, qu'il s'agissait d'enfants en provenance de La Chaux-de-Fonds, de Peseux et de Corcelles. Ils sont venus à Marin spécialement pour se bagarrer. Ce sont des adolescents de 15 à 18 ans, qui ont ignoré la présence des adultes. Ils ont pris les ballons dans la salle et lorsque les parents sont intervenus, ils ont directement passé à la bagarre. Nous avons dû arrêter des matchs à cause de ce phénomène. Voici la situation actuelle que nous connaissons. Merci beaucoup. »

Heinz Hoffmann (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, c'est exactement la remarque que j'ai faite avant. Nous connaissons les jeunes de la commune de La Tène qui posent potentiellement problème. Nous avons déjà porté plainte contre certains d'entre eux. Par contre, le grand problème est relatif aux jeunes qui viennent de l'extérieur (Corcelles, Peseux, Bienne La Chaux-de-Fonds, etc.) et que nous ne connaissons pas. Ce problème n'est pas connu qu'à La Tène, mais dans tout le canton de Neuchâtel.

Vous avez sûrement pris connaissance de ces faits divers dans la presse. C'est pour cette raison que la police neuchâteloise est très présente en ville de Neuchâtel et aux abords des gares.

Je me tourne vers Nadia Chassot et Lioner Rieder qui siègent tous deux au Grand Conseil en leur demandant s'il est possible qu'ils déposent une interpellation pour rendre la police neuchâteloise attentive à ce phénomène et que les effectifs soient réévalués afin de clarifier cette zone grise de compétences entre les communes et le Canton. Il s'agit d'un petit message, d'une petite « pique », sachant que vous êtes les 2 seuls représentants de la commune au Grand Conseil. Il faut relever qu'il y a un problème d'effectif à la police neuchâteloise. Merci beaucoup. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** clôt la discussion et demande de prendre acte du présent rapport, qui est accepté par 38 voix et 2 abstentions.

5. Motion du PSLT « Exploiter le potentiel d'espace herbeux (le Triangle Herbeux ou la pointe Est du champ compris entre le Chemin des Bévarderies et la Route des Marais) par l'aménagement d'un Jardin Communautaire »

La présidente indique que les motionnaires ont prévu de projeter une présentation Powerpoint et qu'une pause de 5 minutes est octroyée pour la préparation.

➤ A la reprise des débats, **la présidente** donne la parole aux motionnaires.

La présentation Powerpoint projetée lors de la séance est annexée au présent procès-verbal.

Denis Perrinjaquet (PSLT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en préambule, nous précisons que l'intitulé de cette motion mentionnant le lieu de la création des jardins communautaires n'est en aucun cas une condition sine qua non à la réflexion de cette étude.

Pourquoi est-il utile de travailler la terre ? Pourquoi est-ce bon de planter ?

Professeur émérite et chercheur en sciences du bois à la [Haute École spécialisée bernoise](#), Ernest Zürcher, docteur en sciences naturelles et auteur de plusieurs ouvrages aux éditions Acte Sud (« Planter un arbre et créer une forêt »), pense que : « travailler la terre, c'est un moyen de rétablir le contact entre notre santé physique et psychique ainsi qu'avec les autres vivants qui peuplent la terre. »

Notre santé physique et psychique c'est bien, mais ce qui paraît primordial, c'est les autres vivants qui peuplent la terre. Peut-être un moyen de sortir de sa bulle pour communiquer. Planter, ce geste si simple a donc des bénéfices à la fois personnels mais surtout collectifs. Et oui, comme un nouveau-né, une graine a besoin de nos soins pour grandir, avant de devenir autonome.

En sollicitant par exemple le Groupe Nature de La Tène, en s'approchant de l'association Rage de Vert et/ou en s'inspirant des jardins communautaires de Neuchâtel, de Saint-Blaise ou 2520 de la Neuveville, dont vous voyez les images sur l'écran, le parti socialiste de La Tène mandate le Conseil communal afin d'étudier la possibilité de créer un jardin communautaire éventuellement dans la zone du Triangle Herbeux de La Tène ou dans une zone plus adéquate comme derrière la Cité Martini.

Au-delà de la place du 24 Février et d'un marché hebdomadaire dans la cour du collège, pour faire vivre un village, la population doit pouvoir se rencontrer.

L'objectif principal est de mettre en place un projet écologique, durable, social et éducatif dans le respect de la terre, et que chaque habitant-e de la commune puisse avoir la possibilité de cultiver des fruits et des légumes dans un cadre de rencontres et d'échanges.

Effectivement, la densité élevée d'habitant-e-s empêche bien des ménages d'avoir un jardin privé. Economiquement, les laténien-ne-s pourront être intéressé-e-s à produire une partie de leur consommation. D'un point de vue éducatif, ils (et elles) pourront également acquérir une meilleure connaissance sur les végétaux, le travail de la terre, son entretien, et sur la culture durable en recourant au compostage. Éducatif aussi par le lien possible avec les enseignants et leurs élèves sur le terrain, social aussi car comme la fête bisannuelle de : « Je Tène », c'est un moyen d'intégration pour nos migrants.

Nous vous encourageons à soutenir cette motion et nous vous remercions de votre attention. »

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Valérie Dubosson (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les jardins communautaires tels que ceux mis en place à La Neuveville et à Neuchâtel présentent de nombreux aspects séduisants et positifs d'un point de vue social : ils contribuent aux liens et aux échanges entre personnes de tout âge et de situations socio-culturelles variées, ils permettent à ceux ne disposant pas de terrains de s'épanouir dans le travail de la terre, ils favorisent les activités physiques en plein air. Et n'oublions pas évidemment le plaisir procuré par la dégustation des fruits ou légumes cultivés par soi-même !

Si le Conseil communal est convaincu par tous les aspects positifs d'un tel projet, il reste à analyser si les terrains proposés par les motionnaires sont réellement adéquats ou si d'autres lieux seraient plus propices à un tel développement.

Idéalement, des jardins communautaires devraient éclore sur des terres non utilisées, des friches, en les rendant à nouveau vivantes et chargées en sens. Le triangle herbeux proposé par les motionnaires n'est pas seulement utilisé comme parking supplémentaire lors des grandes manifestations, mais surtout il est mis à profit du FC Marin-Sports qui l'utilise pour les entraînements des petits. Eriger un

jardin communautaire en ce lieu reviendrait à priver de jeunes enfants d'un terrain leur permettant d'exercer une activité sportive en plein air. Le second terrain proposé par les motionnaires est actuellement loué à un agriculteur. Affecter cette partie de champs à des jardins communautaires reviendrait par conséquent à diminuer cette surface actuellement cultivée. En cas d'acceptation de la motion, il reviendra donc au Conseil communal de trouver la solution la plus adéquate permettant de concilier les intérêts de tous, cultivateurs, sportifs et les futurs jardinières et jardiniers. Merci de votre attention. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Belul Bajrami (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dans sa séance de préparation du 5 novembre dernier, le parti Vert'libéral de La Tène a étudié avec attention la motion du PSLT « Exploiter le potentiel d'espace herbeux laténien (le Triangle Herbeux ou la pointe Est du champ compris entre le chemin des Bévarderies et la route des Marais) par l'aménagement d'un jardin communautaire ».

Nous sommes très favorables pour une telle initiative et acceptons à l'unanimité la motion du parti socialiste.

A notre avis la proposition B « la pointe est du champ » remplit les conditions :

1. la parcelle est exposée au soleil, ce qui est plus adéquat pour cultiver des fruits et légumes
2. la distance aux maisons d'habitation, le stade de football peut devenir un facteur de dérangement et compliquerait la réalisation du projet dans le cas de la solution A

Merci pour votre attention. »

Erich Brönnimann (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, Aménager un jardin communautaire ? Si certains ont du plaisir à faire du jardin, pourquoi ne pas leur offrir cette possibilité ? Question pertinente posée par l'un des membres présents lors de la séance de l'ELT le lundi 1^{er} novembre dernier.

L'ELT félicite le PSLT pour cette motion, laquelle nous décrit un projet qui ne sera pas simplement un événement d'un jour, mais qui donnera – pendant toutes les saisons – à celles et ceux qui voudront en profiter, l'occasion de nouer des contacts et de se rencontrer. Entouré(e)s de professionnel(le)s, elles et ils pourront apprendre le jardinage qui favorise le développement de la biodiversité.

Malgré quelques soucis concernant la circulation et les places de parc, c'est à l'unanimité que les membres présents ont voté pour le soutien de cette motion. Merci. »

Lionel Rieder (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PLRT a réservé un accueil mitigé à cette motion, non pas sur le fond, mais plus sur la forme et les lieux proposés.

En effet, le PLRT estime que les emplacements proposés par les motionnaires ne sont pas appropriés, que ce soit pour l'accès, la faisabilité ou encore par rapport à l'utilisation qui en est faite actuellement.

Sur le territoire communal, nous avons la chance d'avoir déjà un espace dédié (dans un article du règlement d'aménagement de la commune, art. 10.02.10), situé à l'est de la cité Martini, sur une magnifique parcelle de 5'521 m², aujourd'hui malheureusement laissée à l'abandon. Je n'entrerai pas dans les détails des raisons de l'abandon, mais vous pouvez vous approcher du Conseil communal si vous souhaitez obtenir plus d'informations.

Nous invitons donc le PSLT ainsi que la commune à suivre les évolutions possibles sur ce terrain dans la mesure de créer des jardins potagers communautaires.

Le PLRT considère également qu'il est intéressant de faire la promotion auprès des propriétaires terriens en faveur de la création de jardins potagers communautaires. En effet, nous estimons que la responsabilité n'incombe pas à la commune de proposer ce genre de prestations, mais revient à des propriétaires privés.

Pour conclure, nous insistons sur le fait que ce genre de prestations doit se faire sur la base d'un règlement clair. Nous avons pu constater, par expérience, que l'absence de règlement rend les choses très difficiles à contrôler et à cadrer. Avec le PLRT, nous avons conscience que les droits et les devoirs des locataires ne devraient autoriser qu'une utilisation de produits biologiques et respectueux de la nature et de l'environnement.

Ainsi, la motion, dans sa forme initiale, c'est-à-dire avec les lieux mentionnés dans la motion, sera en majorité rejetée par le PLRT. Merci de votre attention. »

Tristan Amez-Droz (Les Verts), au nom des Verts : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de notre séance de préparation, nous avons pu discuter de la motion du PSLT.

Il est ressorti de nos échanges un réel intérêt pour le fond du projet et surtout pour l'aspect de vie communautaire, les notions de partage et d'échanges que ce genre de lieu peut offrir. Nous sommes aussi convaincus que le simple fait de toucher la terre, de comprendre les interactions si complexes qui se passent juste sous nos pieds et qui nous permettent chaque jour d'avoir quelque chose dans nos assiettes sont des fondements que nous devons aussi partager avec la jeune génération.

Néanmoins, nous avons quelques doutes sur les emplacements proposés par les motionnaires. En effet, la zone du triangle herbeux est régulièrement utilisée par le FC Marin-Sports pour l'entraînement de ses plus jeunes équipes. Il nous paraît donc difficilement envisageable de les en priver. De plus, ce terrain est ombragé et fréquemment inondé ce qui n'est guère propice à la création de jardins.

En ce qui concerne la pointe Est du champ qui longe la route des Marais, nous trouvons dommage de couper la parcelle de cette surface qui par conséquent ne serait plus d'une taille raisonnable pour les travaux des champs. L'éloignement des zones d'immeubles en fait aussi une mauvaise candidate. En effet, si un privé habitant une villa souhaite se créer un jardin potager, rien ne l'en empêche, ce qui n'est évidemment pas le cas dans un quartier d'immeubles.

Nous proposons donc d'amender la motion en retirant du titre et du texte toute référence à ces 2 parcelles, afin que la motion devienne, par exemple : « Exploiter le potentiel d'espace laténien pour l'aménagement d'un Jardin Communautaire ».

Nous souhaitons également que la proximité avec des zones d'immeubles où l'accès à la terre est bien moins aisé que dans un quartier de villas soit aussi pris en compte dans l'étude.

On peut aussi citer à titre d'exemples inspirants des initiatives telles que la Ferme du Goupil qui a vu le jour sur le terrain de l'usine Bobst à Vufflens-la-Ville, les jardins de l'épicerie coopérative Système B à Neuchâtel qui sont implantés sur le territoire communal et qui depuis ce samedi se sont enrichis de 1'500 arbres fruitiers plantés par la Coopérative de la Bor' de Valangin, la plantation prochaine sur le plateau de Wavre d'une forêt-jardin pour l'épicerie participative Chez Emmy à Saint-Blaise ou encore l'association Rage de Vert à Thielle, qui sont toutes des initiatives agricoles participatives se situant sur le territoire communal, à l'exception de la Ferme du Goupil bien sûr, preuve que nous avons un terrain fertile en idées et actions concrètes. Je vous remercie. »

La présidente demande que le texte de l'amendement proposé par Les Verts lui soit transmis et indique que l'amendement propose que la motion soit amendée en retirant du titre et du texte toute référence aux 2 parcelles.

Michel Muster (PSLT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, tout d'abord, merci. Ce que nous avons entendu ce soir démontre qu'il y a une convergence de vues par rapport à ce qu'on nous propose.

Mon camarade Denis Perrinjaquet a relevé le fait que ces 2 endroits étaient donnés à titre d'exemple. Il s'agit probablement d'une erreur de rédaction de notre part. Ce n'est pas probable, c'est même certain. Je remercie nos camarades (je ne sais pas si vous êtes des camarades... oui oui...) d'avoir fait le nécessaire pour proposer cet amendement avec lequel nous sommes complètement d'accord. Merci. »

Ted Smith (PLRT) demande une interruption de séance de 5 minutes.

La présidente octroie la suspension de séance.

A la reprise des débats, **la présidente** donne la parole aux groupes.

Lionel Rieder (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLRT s'est réuni pour discuter de l'amendement. Nous souhaitons rappeler que pour nous, il est excessivement important que ce genre de prestations ne soit pas offerte par la commune, que cela ne crée pas 3 EPT et que cela ne coûte pas des centaines de milliers de francs pour les canalisations d'eau. Il faut que cela reste du domaine des prérogatives privées et que la commune ne fasse pas concurrence à d'autres initiatives déjà existantes sur le territoire communal.

Par contre et sur le principe, nous insistons sur le fait que la notion de jardins potagers doit être intégrée dans le cadre de la révision du PAL. Compte tenu des dernières remarques, le PLRT acceptera la motion amendée. »

Jérôme Amez-Droz (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je voudrais juste dire que c'est extrêmement bien, ces amendements de motions. »

– Applaudissements –

Michel Luthi (ELT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, il faut le dire, ce projet est sympathique. Une motion n'est pas une acceptation, mais une demande d'étude, donc inutile de s'emballer à ce sujet.

Ce qui pose vraisemblablement problème, ce sont les lieux. Il est vrai que de supprimer les terrains de sport servant à l'entraînement n'est effectivement pas ce qu'il y a de plus judicieux. J'ai une petite idée, certainement farfelue, mais je la partage quand même. Il y a d'excellentes terres agricoles, voire maraîchères du côté d'Epagnier, par là en haut, que l'Etat a l'intention de bétonner et goudronner, voire de construire des immeubles. Peut-être que l'on pourrait saisir l'occasion, non pas pour demander, mais pour exiger que l'Etat nous cède une petite partie de la parcelle qu'il a achetée pour y planter ce jardin communautaire. Cela ne ferait pas de mal. Il y a de la place, on peut y aller en voiture et l'affaire serait réglée en deux coup de bêche. »

– Applaudissements –

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** procède à la lecture de l'amendement.

La présidente passe au vote de l'amendement, qui est accepté à l'unanimité.

La présidente passe au vote de la mention amendée, qui est acceptée par 38 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

La présidente indique que le Conseil communal a 6 mois pour étudier la question et présenter un rapport.

6. Interpellations et questions

Interpellation Sécurité

La présidente donne la parole à Armand Ducraux.

Armand Ducraux (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, créer un groupe de travail ou une commission ad hoc pour soutenir le Conseil communal dans ses démarches face aux enjeux sécuritaires.

Cette proposition fait suite au rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la situation actuelle de la sécurité à La Tène.

Tout d'abord, les membres de l'ELT remercient le Conseil communal pour ce rapport détaillé qui révèle les nombreuses difficultés auxquelles il est confronté au quotidien.

Il met en lumière de manière factuelle et chiffrée l'étendue des problématiques en lien avec la sécurité et la réalité du terrain pour nos ASP, que nous profitons de remercier au passage.

La complexité pour trouver des solutions à la fois efficaces, proportionnées et économiquement supportables semble croissante.

Les diverses thématiques relatives aux incivilités et à la sécurité au sens large, font pour certaines l'objet d'un suivi au sein de commissions existantes. Ainsi, la commission de l'environnement et du développement durable se préoccupe du littering alors que la commission de circulation, des transports et de l'agglomération se soucie des nuisances sonores provoquées par quelques conducteurs indéliçats. Il n'y a toutefois pas de réelle vue globale au sein des commissions.

Au vu de tout ce qui a été dit précédemment, les questions et les témoignages, nous nous rendons bien compte de l'étendue de la problématique et qu'il est difficile de la résoudre avec 50 personnes autour de la table.

Si cette proposition trouve un écho favorable, cette nouvelle force de travail pourrait offrir son soutien au Conseil communal afin de favoriser des réflexions communes autour de l'appréhension de la problématique dans son ensemble, l'analyse et la recherche de solutions spécifiques. Merci pour votre attention. »

Heinz Hoffmann (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, trois groupes de travail existent déjà, le premier en interne, le deuxième avec la police cantonale et le troisième avec les communes du canton.

Nous ne pensons pas que la création d'un nouveau groupe de travail améliorerait la sécurité. Prenons l'exemple du littering : 2 commissions y travaillent depuis plus d'un an et le problème n'est toujours pas résolu.

Cependant, après réflexion, il serait possible de prévoir des séances auxquelles participeraient des délégués du Conseil général, des associations et des habitants de La Tène qui recevraient des informations générales et se pencheraient sur des problèmes précis actuels.

Cette demande est encore en réflexion et nous vous donnerons des nouvelles prochainement. Merci. »

La présidente prend note que le Conseil communal répondra prochainement à cette interpellation.

Interpellation SDA

La présidente donne la parole à Armand Ducraux.

Armand Ducraux (ELT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les surfaces d'assolement (SDA), soit les terres arables convenant le mieux à l'agriculture sont une ressource essentielle et non renouvelable. En cas de pénurie, elles sont indispensables à garantir l'autosuffisance alimentaire du pays.

Les SDA sont sous pression bien qu'elles soient protégées par des dispositions spécifiques. Beaucoup de dispositions, à tous les niveaux du fédéralisme. Des lois, des plans sectoriels, des rapports explicatifs, des plans directeurs et j'en passe. Pas facile donc pour un bétotien de s'y retrouver.

Les cantons sont tenus de maintenir un contingent de ces terres et d'assurer leur protection au travers de leur politique d'aménagement du territoire.

Savez-vous quelle est la part contributive du canton de Neuchâtel au total national : seulement 1.5%. Cela paraît peu mais s'explique vraisemblablement par la relative petite taille du territoire et sa topographie.

Le projet de pôle économique de développement de La Tène revêt d'importants enjeux pour notre canton.

Conformément au principe de subsidiarité, la commune qui accueille ce type de projet dispose d'une marge de manœuvre réduite mais participe toutefois à sa bonne intégration.

Ainsi, les autorités laténiennes ont contribué en s'impliquant dans diverses commissions et ateliers thématiques tout au long de la législature précédente.

Il s'agissait avant tout d'atténuer les nuisances, notamment celles provoquées par un accroissement significatif du trafic, tout en saisissant les opportunités permettant d'optimiser et de valoriser les infrastructures existantes. Ainsi, la proximité de la gare, les perspectives liées à la création d'un écoquartier avant-gardiste et des améliorations de la desserte en transports publics et en mobilité douce contribuaient à rendre le projet attractif et de plus en plus incontestable !

Dans ce projet, favoriser la biodiversité est quasi devenu une sorte d'obsession ! Alors que les terres agricoles existantes sont intuitivement considérées comme inintéressantes en matière de biodiversité, l'ironie veut que l'on tolère aujourd'hui que le sacrifice d'environ 23 hectares de terres agricoles les plus riches au profit d'une zone industrielle soigneusement arborisée soit un bienfait pour notre environnement !

Cette épineuse question des SDA a probablement été insuffisamment abordée et n'a étonnamment jamais vraiment trouvé sa place dans nos débats. L'argument de la disparition des meilleures terres a souvent été minimisé. C'est peut-être dû au fait que l'agriculture intensive véhicule aujourd'hui une image plutôt négative.

Le coronavirus est passé par là et une nouvelle lecture s'impose.

La pandémie a révélé des fragilités en matière d'approvisionnement économique du pays et de dépendance envers l'étranger en cas de crise.

Une pénurie de denrées essentielles en Suisse, inimaginable ?

Apparemment, non. A tel point qu'en mai 2021, le Conseil fédéral a ouvert une procédure de consultation relative à l'ordonnance sur le stockage obligatoire des semences. On apprendait, en effet, que la Suisse est entièrement dépendante des importations pour les semences de colza et que le Conseil fédéral entend garantir une réserve en cas de pénurie.

Or, sans sols de qualité suffisante, l'agriculture ne peut remplir son mandat. Stocker des semences, c'est bien, mais ne négligeons pas les conditions nécessaires à les cultiver le moment voulu !

Plus récemment encore, on apprendait que la commission de gestion du National s'alarmait de l'état des sols suisses et appelait le Conseil fédéral à mieux protéger les terres cultivables.

Dans un rapport publié début septembre 2021, les parlementaires s'inquiètent du manque d'information sur l'état des sols. En cas de pénurie, le pays n'aurait que très peu de marge pour maintenir une autosuffisance alimentaire.

Ce même rapport révèle que le solde positif de SDA par rapport aux contingents minimaux (de 1992) à garantir pour l'ensemble du pays s'élève à seulement 1.59% ! A noter que cette petite marge représente à peine plus que l'équivalent de toutes les SDA du canton de Neuchâtel.

Malheureusement et sans vouloir faire du catastrophisme, la pandémie n'est pas encore terminée que d'autres crises, potentiellement plus impactantes sur l'approvisionnement économique du pays se dessinent déjà (climatique et énergétique en tête).

Il a été dit aux élus laténiens que la disparition de ces terres serait compensée par des réductions de zones à bâtir au Val-de-Travers. Or, les exigences les plus actuelles en matière de compensation doivent tenir compte non seulement de la quantité, mais aussi de la qualité des SDA consommées.

Alors que la compensation des sols de qualité équivalente devrait toujours être la priorité, cette possibilité semble assez peu vraisemblable au Val-de-Travers. Le canton dispose-t-il réellement des surfaces d'assolement de la même catégorie que celles qui pourraient disparaître sous le futur PDE (plats et situés en plaine)

Une rapide consultation de la carte des SDA du canton permet d'en douter ! Les conclusions du processus de pesée d'intérêts décrit dans le guide SDA du canton seraient-elles toujours les mêmes aujourd'hui ?

En gestation depuis plus de 10 ans, ce projet est une parfaite injonction contradictoire auquel font face nos autorités. L'impossible recherche d'harmonie entre des enjeux opposés, soit : développer l'économie et la prospérité de notre canton d'un côté et préserver les ressources non renouvelables que sont les surfaces d'assolement de l'autre.

Dans un contexte volatile et complexe, l'emplacement choisi pour ériger ce PDE semble aujourd'hui de plus en plus discutable. Ce qui était encore vrai il y a quelques années ne devrait-il pas être réinterrogé au regard de la situation qui prévaut actuellement ?

Même si la compétence communale dans ce dossier est relativement restreinte, l'objectif de cette demande d'explications est de permettre au Conseil général d'apprécier l'importance de la gestion des SDA dans leur globalité. Respectivement leurs raisons d'être, les conséquences de leur disparition ainsi que la législation en vigueur et sa mise en œuvre.

C'est ainsi en toute connaissance de cause que discussions et débats pourront avoir lieu dans les commissions concernées puis dans les groupes et qui sait, déboucher sur de nouvelles démarches.

Contribuons à un développement économique raisonnable qui privilégie la valorisation des friches et la densification de zones existantes. Evitons la destruction des sols essentiels à garantir durablement l'approvisionnement économique de notre pays. Merci beaucoup pour votre attention. »

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, il s'agit d'une question épineuse et hautement d'actualité. Le Conseil communal répond à l'exhaustivité souhaitée par l'interpellateur.

La présente réponse du Conseil communal à l'interpellation du conseiller général Armand Ducraux reflète une volonté d'exhaustivité et d'impartialité de la part de l'exécutif laténien.

Les éléments qui vont suivre sont factuels et s'inscrivent dans l'actualité connue à ce jour.

Le dispositif de régulation des SDA est composé des éléments suivants :

Niveau fédéral

- plan sectoriel SDA
- loi sur l'aménagement du territoire (LAT)
- ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT)

Niveau cantonal

- règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (RELCAT)
- plan directeur fédéral, fiche S_21
- guide d'application des SDA

En ce qui concerne le pôle de développement du Littoral Est et plus particulièrement du traitement des SDA, sous l'aspect quantitatif, et dans le cadre de sa planification territoriale et du cadre légal y relatif, le Canton est tenu de respecter la loi sur l'aménagement du territoire et son ordonnance, ainsi que le plan sectoriel fédéral des SDA.

Ce plan sectoriel SDA garantit à long terme la protection qualitative et quantitative des meilleures terres agricoles de Suisse. La surface totale minimale d'assolement à garantir en Suisse est de 438'460 hectares (ha). Le plan sectoriel des SDA impose au Canton de Neuchâtel de garantir un contingent de 6'700 ha de surface d'assolement. À la fin 2020, le canton compte 7'237 ha de SDA inscrites à l'inventaire cantonal, soit un solde positif de 537 ha. Le dimensionnement de la zone à bâtir prévue dans le plan directeur cantonal prévoit environ 50 ha de SDA qui seront versées au bilan du canton de Neuchâtel (provenant des retours en zone agricole). Parallèlement, environ 45 ha vont sortir de l'inventaire SDA (mise en zone à bâtir prévue par le PDC, dont les 21.7 ha (pour l'ensemble du pôle) ou 16 ha (pour la partie économique du pôle uniquement). Par conséquent, la situation est équilibrée, car les mesures d'urbanisation du PDC n'impactent pas le bilan SDA attesté du Canton à l'horizon 2030.

Enfin, le règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (RELCAT) constitue le cadre légal d'application des compensations. Ainsi, les réductions de zones prévues par le Plan directeur cantonal compensent les nouvelles affectations. Il est à relever que ce dispositif va au-delà des attentes de l'Office fédéral du développement territorial.

Si les aspects quantitatifs sont garantis, il ne demeure pas moins que la consommation de SDA ne peut s'effectuer qu'en respectant un certain nombre de critères. À l'échelle fédérale, l'art. 30 al. 1bis OAT mentionne que les emprises sur les SDA doivent répondre principalement aux points suivants :

- a. le projet doit répondre à un objectif important selon le Canton
- b. l'atteinte de cet objectif ne peut être atteinte autrement qu'avec une emprise sur les SDA
- c. le projet doit garantir une utilisation optimale du sol

À l'échelle cantonale, la fiche S_21 du plan directeur cantonal mentionne au principe 1b que le classement en zone à bâtir d'une surface d'assolement ne peut s'effectuer uniquement lorsqu'un objectif que le canton estime important ne peut être atteint sans recourir aux SDA et qu'il peut être assuré que les surfaces sollicitées seront utilisées de manière optimale au sens de l'art. 30 précité.

En ce qui concerne l'intérêt cantonal, le principe 2a de la fiche S_21 précise que les pôles de développement économiques cantonaux sont considérés comme d'intérêt cantonal prépondérant. En ce qui concerne l'utilisation optimale au sens de l'art. 30 al. 1 bis OAT, le projet est dimensionné pour accueillir environ 3'000 emplois équivalent plein temps, entre 125 et 300 emplois par hectare dans la zone d'activités économiques (165-180 habitants-emplois/hectare pour l'écoquartier). À titre de comparaison, un tissu de villas standards représente une densité de 20 à 30 habitants-emplois par hectare, soit 6 fois plus consommateur de sol que l'écoquartier prévu dans le pôle.

Outre une densité élevée, le schéma directeur et le règlement du plan d'affectation cantonal (PAC) (partie industrielle) ont fixé des objectifs de réduction du besoin en places de stationnement élevée,

correspond à 50% des besoins selon la norme VSS y relative. Par ailleurs, l'espace dédié au stationnement en surface est passablement réduit, puisque 80% des places de stationnement dans le périmètre du PAC doivent être réalisés en ouvrage (90% pour l'écoquartier). L'effort sur la réduction de l'offre en places de stationnement est corolaire à la localisation judicieuse du pôle, à proximité immédiate de la gare et dans le prolongement d'une ligne de bus urbaine.

En conclusion, compte tenu de ce qui précède, force est de constater que la consommation de SDA fait l'objet d'un cadre légal cantonal et fédéral strict que tout projet, y compris le PDE Littoral Est, se doit de respecter. Le projet répond ainsi aux règles en termes quantitatifs et qualitatifs.

Par ailleurs et pour conclure, il convient de rappeler que la réalisation du pôle de développement économique Littoral Est a été considérée en coordination réglée par le Conseil fédéral dans le cadre de l'approbation du plan directeur cantonal le 27 février 2019. Pour rappel et selon l'art. 15, al. 3 OAT, le Conseil fédéral ne peut approuver un projet en coordination réglée :

- s'il répond à un besoin
- parmi les différentes variantes d'implantation examinées, il constitue la meilleure solution
- les incidences majeures du projet sur le territoire et l'environnement ont été appréciées d'une manière qui corresponde à ce niveau de planification
- s'il est conforme à la législation pertinente

Enfin, nonobstant les présentes données qui sont le reflet précis à ce jour des dispositions légales et d'application en matière de SDA, le Conseil communal projette d'organiser une séance d'information complémentaire au dossier du pôle de développement économique Littoral Est, avec la thématique liée aux SDA. La forme de cette séance étant encore à fixer. Elle démontre néanmoins le souci de transparence du Conseil communal dans ce dossier du PDE Littoral Est. J'en ai terminé. »

Armand Ducraux (ELT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je remercie le Conseil communal pour cette réponse très technocratique à une question très émotionnelle.

Je suis satisfait de la dernière phrase et je vous remercie pour cela. C'est effectivement très technocratique car c'est ce que l'on trouve dans toute la documentation de cette législation, qui est très vaste et très indigeste. Je me réjouis d'avoir des informations un peu plus concrètes, avec cette petite part d'émotion par rapport à la situation que nous vivons aujourd'hui.

Aujourd'hui, nous nous inquiétons de la pénurie de jouets pour Noël, des gadgets technologiques lors du Black Friday, mais peut-être que dans 10 ans nous nous inquiéterons d'avoir du pain ou de l'huile de colza.

Gardons cela en tête car cette intervention était à des fins de sensibilisation et je me réjouis d'avoir un peu plus d'explications. Merci beaucoup. »

7. Lettres et pétitions

Néant.

8. Communications du

a. Conseil communal

Valérie Dubosson (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le dossier sur l'avenir du camping progresse de manière continue et réjouissante. Cependant, à ce jour, nous n'avons pas encore arrêté un choix définitif sur le candidat repreneur. Nous ne serons par conséquent pas en mesure de vous présenter une demande de cession de terrain via un DDP à la séance du Conseil général de décembre de cette année, comme cela avait été projeté. Toutefois, nous continuons à travailler intensivement sur ce dossier et projetons de présenter cette demande à votre Autorité au cours du premier trimestre 2022.

Également au sujet du camping, de nombreuses personnes présentes dans cette salle ont reçu à domicile un courrier adressé par une personne se présentant comme la consultante d'un candidat à la reprise du camping. Nous tenons ce soir à préciser que cette personne n'a ni été mandatée par le Conseil communal ni par le candidat dont elle se déclare consultante. De plus, ce même candidat a démenti avoir mandaté cette personne. Merci de votre attention. »

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de la présentation du budget 2021, vous aviez accepté une ligne budgétaire extraordinaire pour le soutien à l'économie locale en situation de Covid-19. Au mois de mai 2021, nous vous avons informés que nous allions mettre en place une action de soutien en faveur des établissements publics de La Tène. Cette action de soutien a eu lieu et vous avez tous reçu un bon de 10 francs.

Je vous donne les retours de cette action qui s'est terminée le 30 septembre dernier. Un peu moins de 60% des bons ont été utilisés. Nous avons reçu les remerciements de la population et des établissements publics. Ces derniers ont été satisfaits de l'action. Merci à vous d'avoir accepté cette ligne budgétaire. »

Martin Eugster (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'ai une petite information à vous communiquer au sujet de l'avancement du projet de chauffage à distance.

Le Conseil communal a poursuivi les travaux pour la conception, la construction et l'exploitation d'un chauffage à distance à La Tène.

Ainsi, le Conseil communal a notamment fixé 6 axes stratégiques à viser pour parvenir à un chauffage à distance, directement en lien avec les objectifs du futur plan communal des énergies (lequel fera l'objet d'un rapport d'information au Conseil général en début d'année prochaine).

Des échanges et rencontres ont également eu lieu avec la société Groupe E qui développe un projet de chauffage à distance dans l'Entre-deux-Lacs, notamment sur les territoires de Cornaux et Cressier (la construction a commencé) et qui propose à d'autres communes (dont à La Tène) de s'y raccorder.

Les travaux qui sont ou seront menés en parallèle ces prochains mois sont les suivants :

1. Une enquête

En collaboration avec Groupe E, la commune mènera début 2022 une enquête d'intérêt auprès des propriétaires d'immeubles pour récolter les informations nécessaires au calcul du dimensionnement et d'un tracé du chauffage à distance à La Tène.

2. Un projet de concession

Pour garantir le bon déroulement de la conception, de la construction et de l'exploitation du réseau de chauffage à distance, nous sommes en train d'élaborer un projet de concession fixant les droits et devoirs respectifs de la commune et de l'entreprise d'approvisionnement en énergie qui sera retenue (éventuellement le Groupe E si un accord est trouvé avec cette société) ; à cet effet, nous nous adjoindrons les services d'un conseil juridique, et les services de l'Etat seront consultés. Je vous remercie de votre attention.

b. bureau du Conseil général

Néant.

9. Divers

Néant.

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** lève la séance à 21h59.

La rédactrice du procès-verbal

P. Blunier

Au nom du Conseil général :

La présidente,

La secrétaire,

M. Calame

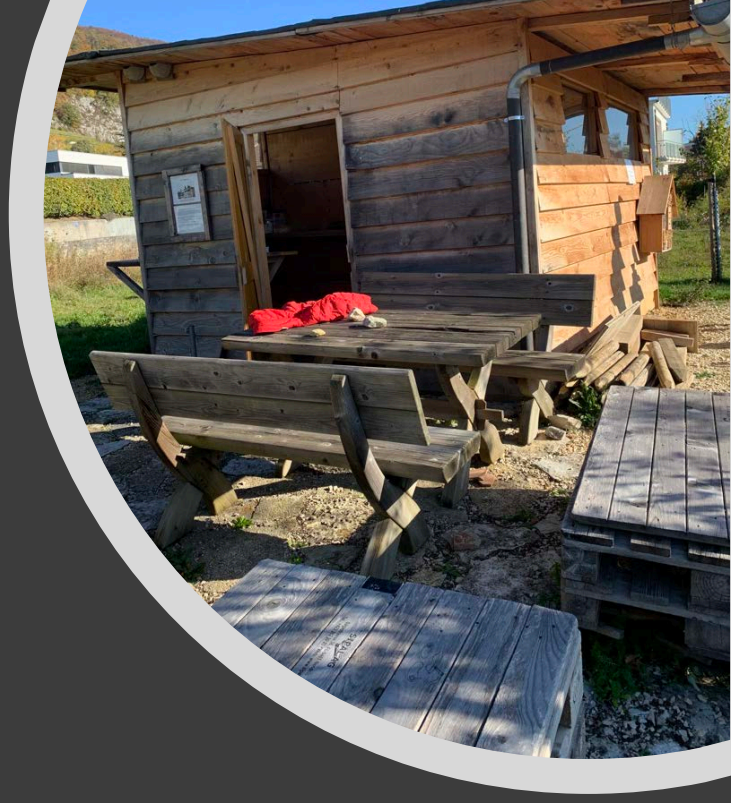
I. Paroz

Regards sur le jardin communautaire de la Neuveville

En appui à la motion PSLT



Le cabanon



Construit par les bénévoles de l'association
Autour du cabanon



Les jardins

- En carrés surélevés
- Légumes
- Permaculture





Un verger de hautes tiges

- Anciennes variétés



La butte des petits fruits

- Raisinets
- Framboises
- Fraises
- Myrtilles
- ...



Matériaux et
compost



Récolte de
topinambours



Cultures en buttes

- Asperges
- Artichaux
- Oignons
- Épinards
- Citrouilles
-



L'eau